

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation sur la lutte contre les inégalités et les discriminations au CNRS

Le Conseil scientifique du CNRS se félicite de l'action de la Mission pour la place des femmes au CNRS, qui a permis de prendre la mesure des inégalités et de commencer à élaborer des recommandations pour les réduire.

A la suite notamment d'un séminaire organisé par le Conseil scientifique de l'InSHS, il constate qu'il existe probablement dans les carrières au CNRS d'autres inégalités, voire discriminations, que celles qui frappent les femmes - par exemple fondées sur l'origine universitaire, sociale, géographique ou sur d'autres critères condamnés par les textes juridiques français et européens. Il est toutefois en l'état difficile d'en prendre la mesure, et plus encore de définir des politiques pour y remédier.

Il recommande donc que soit régulièrement commanditée par le CNRS une enquête sur le recrutement, les carrières, les rémunérations et les conditions de travail de tous les agents, quel que soit leur statut. Cette enquête prendra en compte les parcours et les appartenances des agents et postulants aux emplois CNRS, et particulièrement toutes les dimensions pouvant constituer, au regard de la loi, un facteur de discrimination.

Bruno Chaudret
Président du Conseil scientifique

Texte adopté à l'unanimité le 19 octobre 2018